

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

LE DOSSIER DU MOIS AVRIL 2017

LES FEMMES FACE AU DÉFI DES RETRAITES

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance

104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS

Tél.: 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

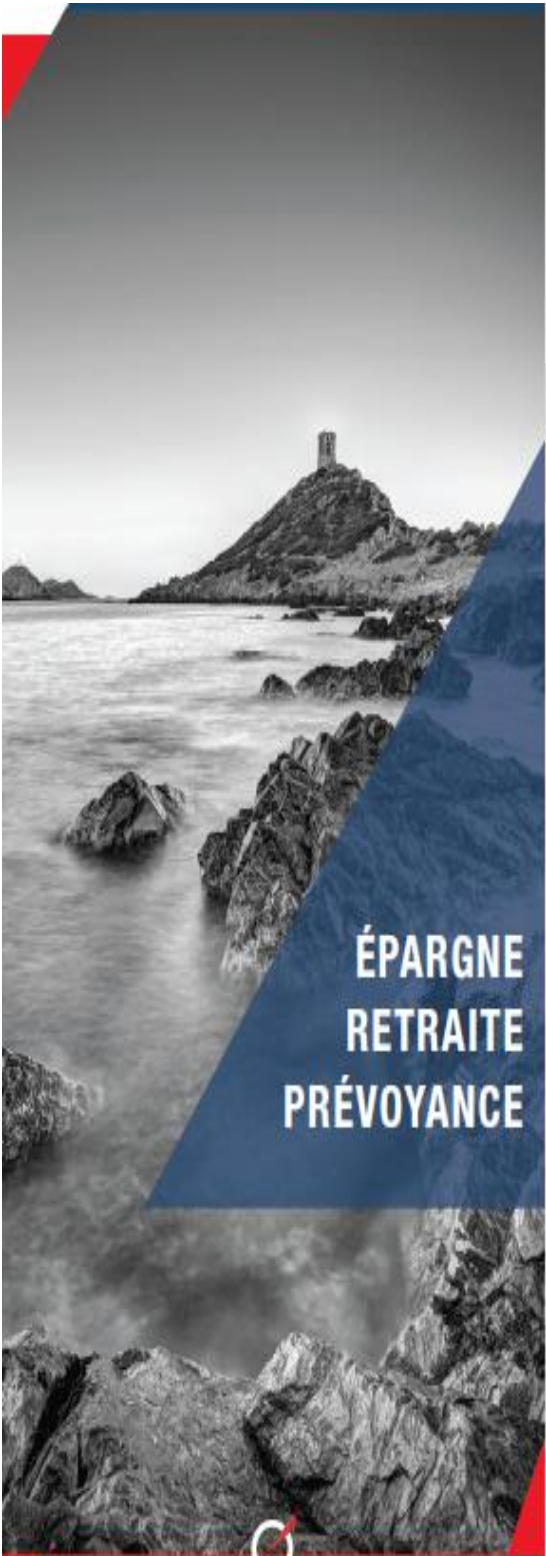
SUIVEZ-NOUS SUR



LES FEMMES FACE AU DÉFI DES RETRAITES

SOMMAIRE

LA RETRAITE, UN SUJET MAJEUR DE PRÉOCCUPATION TOUT PARTICULIÈREMENT POUR LES FEMMES	3
UNE RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE	4
EN MATIÈRE D'ESPÉRANCE DE VIE, QUELLE SERA L'ÉVOLUTION DANS LES PROCHAINES ANNÉES ?	7
L'INÉGALITÉ PERSISTANTE DE REVENUS	8



ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

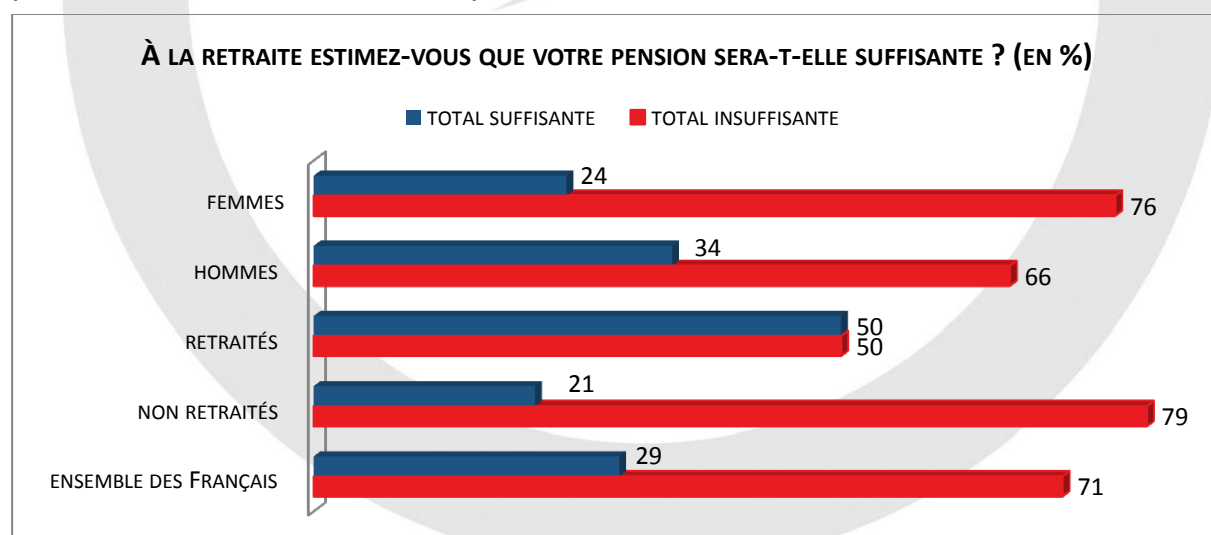
LES FEMMES FACE AU DÉFI DES RETRAITES¹

La marche vers l'égalité des revenus entre hommes et femmes, est un long chemin. Les pensions sont le reflet des rémunérations touchées durant tout ou partie de sa vie professionnelle. Elles sont, de ce fait, des miroirs, grossissants des inégalités de ces dernières décennies. Néanmoins, du fait du rééquilibrage progressif des rémunérations et des dispositions législatives adoptées dans le cadre des réformes des retraites, des progrès sont constatés. La pension des femmes était, en 2014, selon le Ministère des Affaires sociales, en moyenne, inférieure de 39,3 % à celle des hommes contre un écart de 45,4 % en 2004.

LA RETRAITE, UN SUJET MAJEUR DE PRÉOCCUPATION TOUT PARTICULIÈREMENT POUR LES FEMMES

Nous ne souhaitons pas tomber malades, ni être au chômage mais nous espérons tous avoir la chance de passer quelques années à la retraite et si possible en bonne santé. De ce fait, il n'est pas étonnant que la retraite, enquête après enquête, de sondage en sondage, constitue une préoccupation pour tous les Français et cela d'autant plus que depuis un quart de siècle, notre vie est rythmée par les réformes de l'assurance-vieillesse.

La retraite préoccupe encore plus les femmes que les hommes. Selon le dernier sondage du Cercle de l'Épargne/Amphitéa de 2017, les trois quarts d'entre elles jugent que leur pension est ou sera insuffisante pour vivre correctement contre deux tiers des hommes.



Source : Cercle de l'Épargne

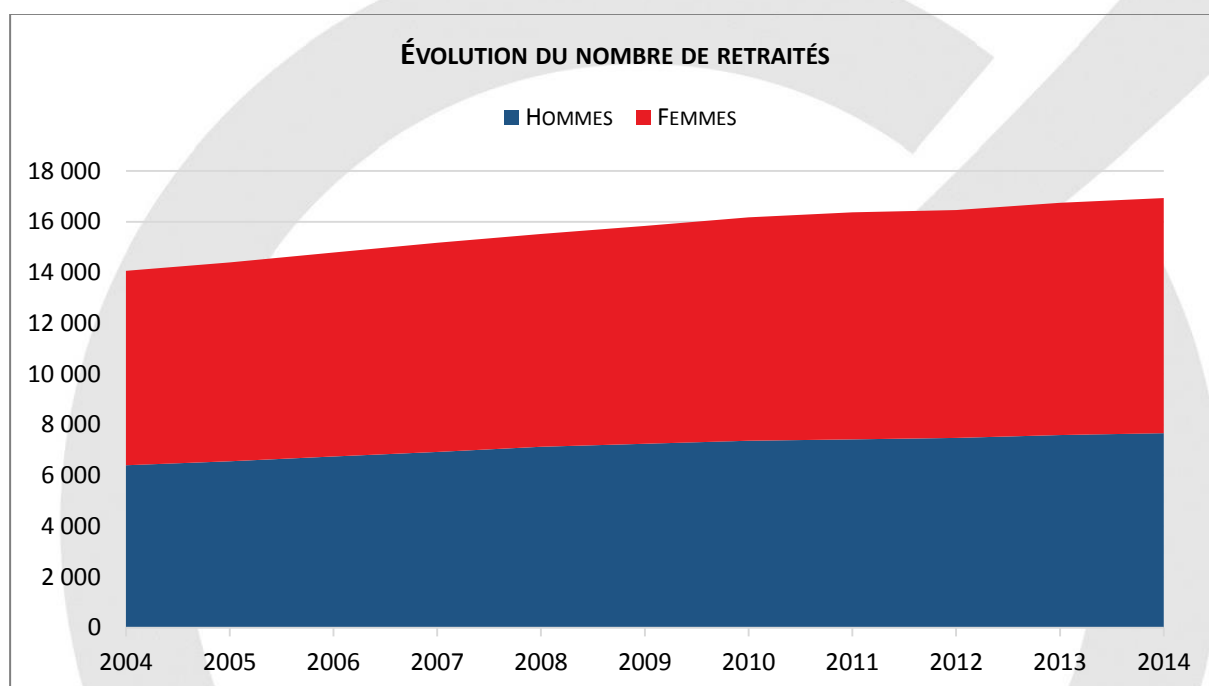
Nous avons, lors de l'enquête 2016, pu noter également une différence de ressenti en ce qui concerne la probabilité de faillite du système des retraites. En effet, 74 % des femmes

¹ Cette étude, qui reprend une intervention de Philippe Crevel prononcée le 16 mars 2017 devant la CFDT-Retraitées, établit un état des lieux et à trace quelques perspectives sur ce sujet.

contre 69 % pensaient que le système de retraite, dans une perspective à 10 ans, était menacé dans son existence même.

Cet écart de perception n'est pas sans lien avec le fait que les femmes touchent des pensions plus faibles que les hommes. Il peut également s'expliquer par leur plus longue espérance de vie et le fait qu'elles vivent tout ou partie de leur retraite seules.

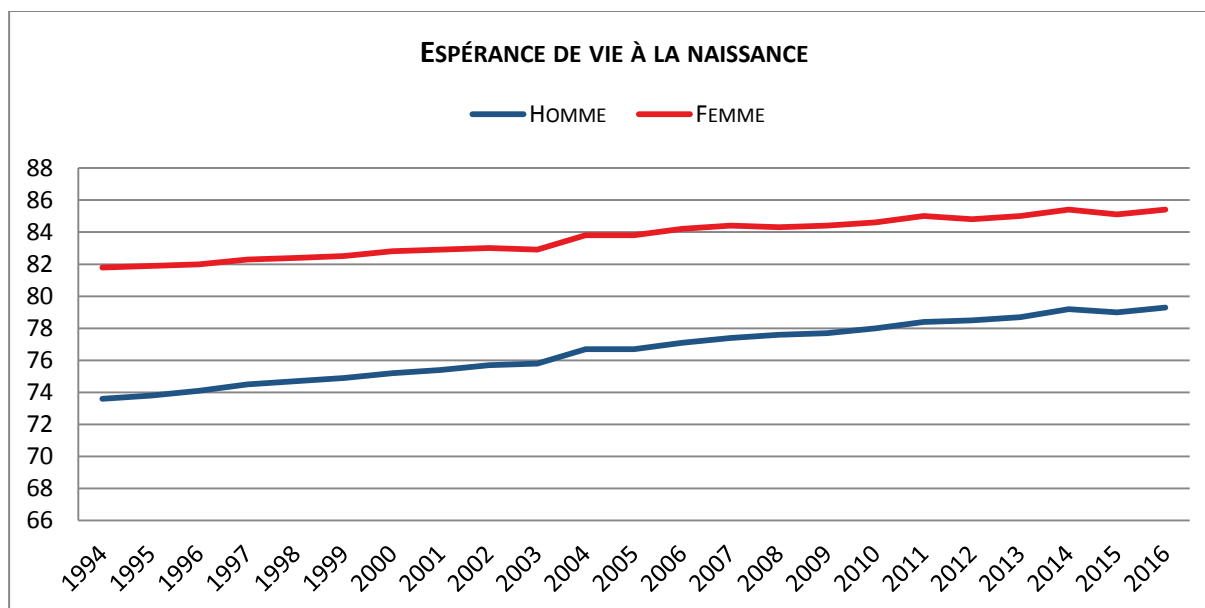
Du fait de l'écart d'espérance de vie, il y a un réel déséquilibre entre hommes et femmes durant la retraite : 9 millions de femmes touchent des pensions versées par les régimes de retraite français pour 7 millions d'hommes.



Source INSEE

UNE RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Dans les conditions de mortalité de 2016, une femme vivrait en moyenne 85,4 ans et un homme 79,3 ans. En 2014, pour les femmes, l'espérance de vie à la naissance est la plus élevée en Espagne et en Italie (86 ans), tandis que pour les hommes elle culmine en Italie et à Chypre (81 ans).

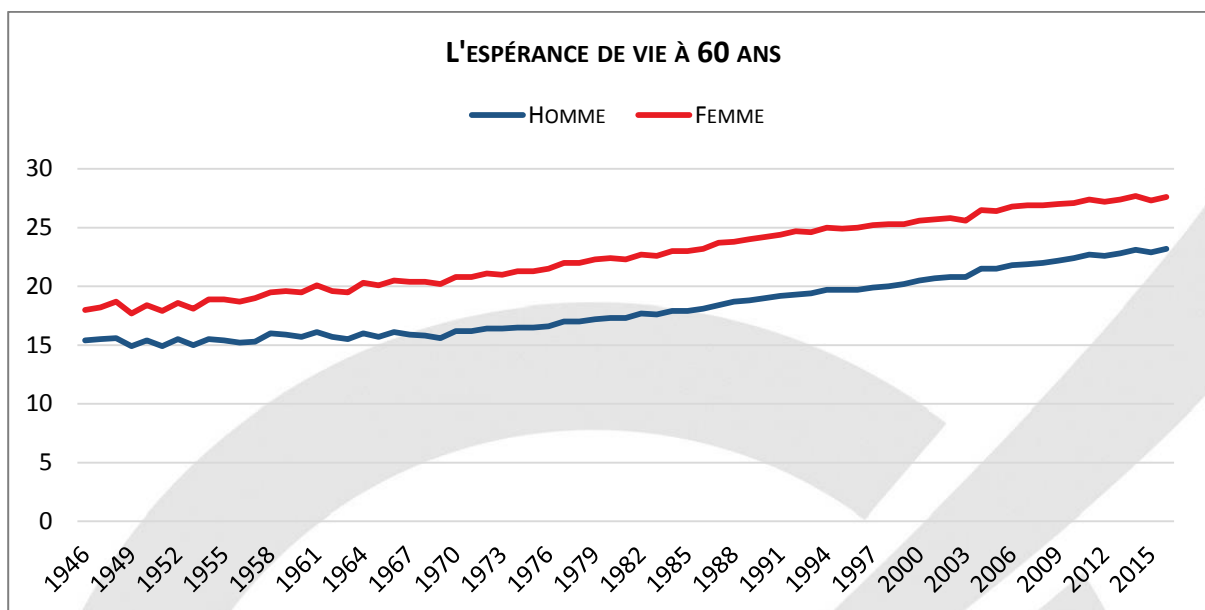


Source : INSEE

En France, en vingt ans, l'espérance de vie des femmes a progressé de 3,4 ans et celle des hommes de 5,2 ans. L'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes continue de se réduire : il était de 7,9 ans en 1996, de 7,1 ans en 2006 et s'établit à 6,1 ans en 2016. Il reste toutefois important par rapport à d'autres pays européens. Aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, à Chypre et en Suède, il est de près de 4 ans en 2014 (6,2 ans pour la France en 2014).

Ce qui compte en matière de retraite, c'est l'espérance de vie à la retraite à 60 voire à 65 ans. C'est elle qui détermine le montant des ressources à affecter au financement de l'assurance-vieillesse.

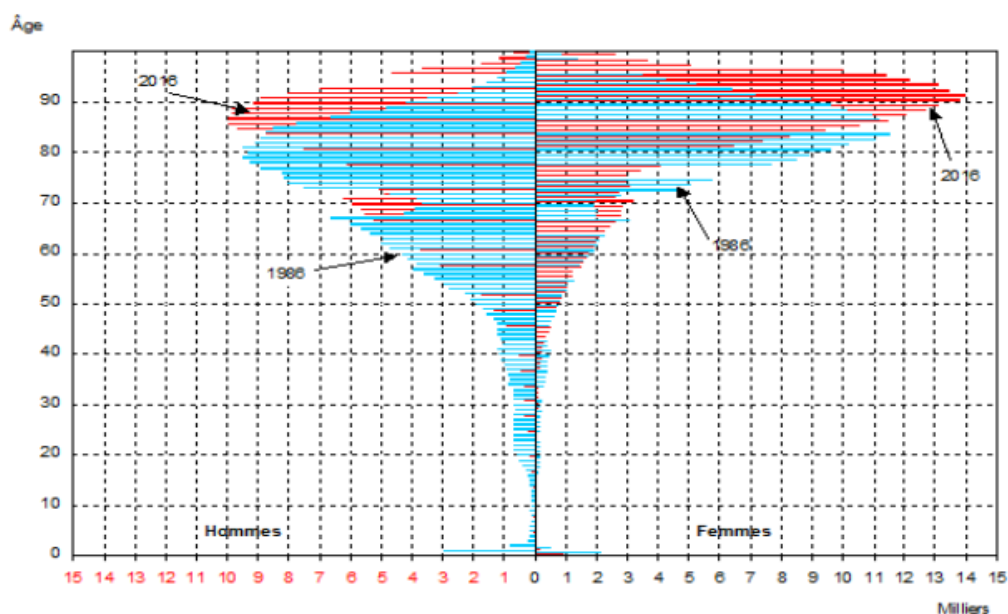
ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE SELON L'ÂGE						
	HOMMES			FEMMES		
	2000	2005	2016 (P)	2000	2005	2016 (P)
0 an	75,2	76,7	79,3	82,8	83,8	85,4
1 an	74,6	76,0	78,7	82,1	83,1	84,7
20 ans	56,0	57,4	59,9	63,4	64,3	65,8
40 ans	37,2	38,4	40,7	43,9	44,8	46,2
60 ans	20,4	21,4	23,2	25,6	26,4	27,6



Source : INSEE

Nous vivons une véritable révolution démographique qui se matérialise sur la pyramide des âges. Nous vivons de plus en plus vieux et à cela s'ajoute évidemment le phénomène du baby-boom devenu papy-boom.

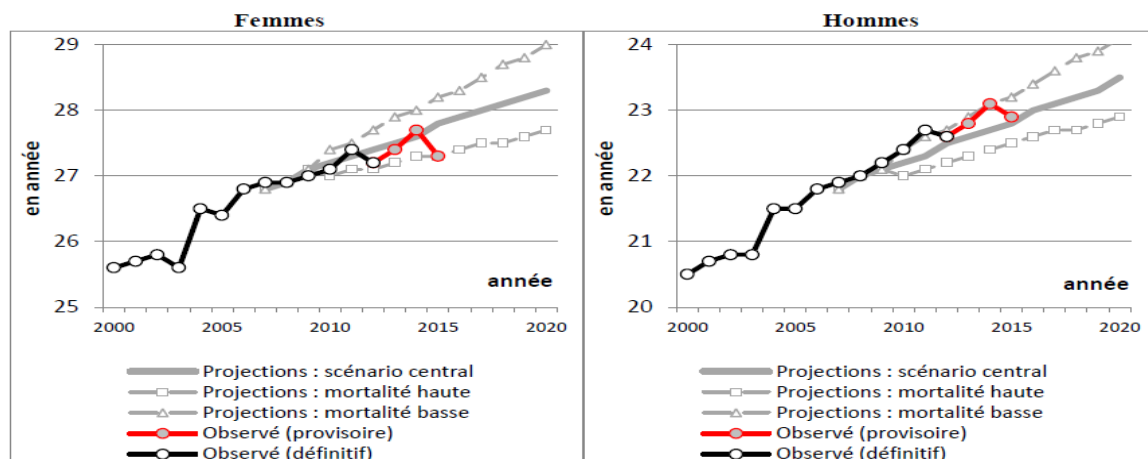
**RÉPARTITION DES DÉCÈS EN 2016 ET EN 1986, PAR ÂGE ET PAR SEXE
(EN MILLIERS)**



Source : INSEE

EN MATIÈRE D'ESPÉRANCE DE VIE, QUELLE SERA L'ÉVOLUTION DANS LES PROCHAINES ANNÉES ?

Nous constatons que les gains se réduisent. Ils sont fonction d'aléas comme la grippe ou la canicule. C'est assez logique, plus une population est âgée, plus elle est sujette en termes de mortalité à des événements épidémiques ou climatiques. Néanmoins, on devrait gagner deux mois par an en moyenne contre 3 mois auparavant.



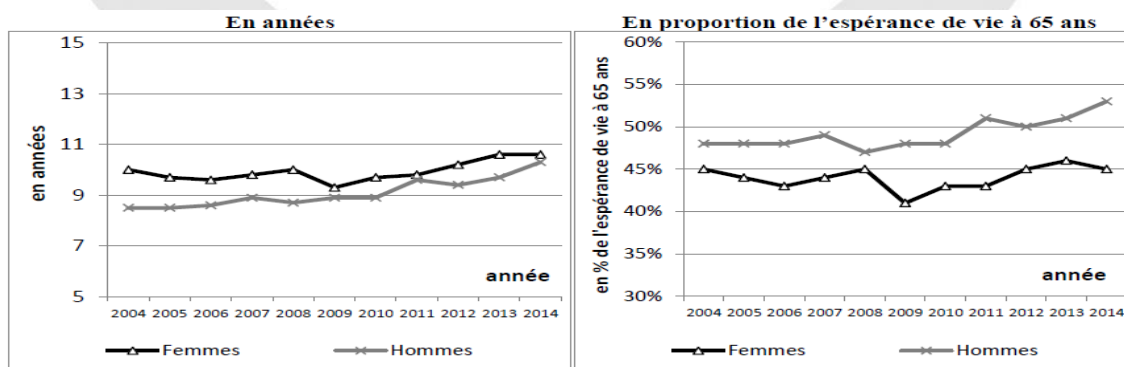
Note : la hausse de l'espérance de vie est supposée se prolonger jusqu'en 2060 ; à cette date, les espérances de vie instantanées à 60 ans atteignent 32,3 ans pour les femmes dans le scénario central (respectivement 34,3 ans dans le scénario de mortalité basse et 30,3 dans le scénario de mortalité haute) et 28 ans pour les hommes (respectivement 30,1 ans et 26,2 ans).

Champ : France métropolitaine.

Sources : INSEE, bilan démographique 2015 et projections de population 2007-2060.

Il est important de recourir à un autre indicateur, celui l'espérance de vie en bonne santé. C'est un critère important de bien-être pour les personnes concernées mais c'est également une donnée clef pour l'évolution des dépenses d'assurance-maladie ou celles liées à la dépendance. En la matière, nous ne retrouvons pas l'écart d'espérance de vie classique ; les hommes font jeu égal avec les femmes. Cela est dû au fait que les hommes meurent plus tôt, en particulier d'infarctus. Les femmes sont donc seules quand surviennent des problèmes de santé.

ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ



Note : la durée de vie sans limitation d'activité (ou espérance de vie « sans incapacité ») présentée ici exclut les périodes avec des limitations d'activité sévères ou modérées. Les données 2004-2006 sont plus fragiles et une rupture de série existe entre la période avant 2008 et la période à partir de 2008.

Source : action conjointe européenne EHLEIS (données de l'enquête SRCV de l'INSEE, méthodologie EHEMU).

L'INÉGALITÉ PERSISTANTE DE REVENUS

LES PENSIONS DE DROIT DIRECT

La pension des femmes est, selon le Ministère des Affaires sociales, en moyenne, inférieure de 39,3 % à celle des hommes.

Cet écart qui était de 45,4 % en 2004 se réduit progressivement du fait de l'amélioration du taux d'activité des femmes et d'une augmentation des revenus professionnels de ces dernières.

En 2014, en moyenne :

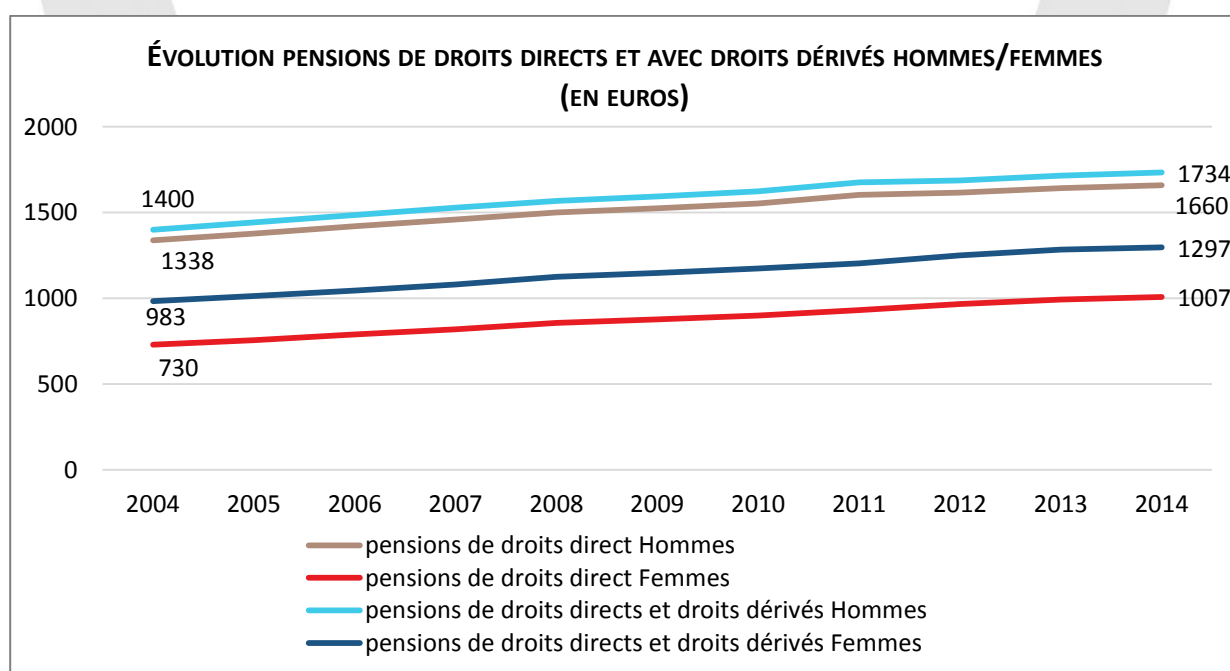
- les femmes retraitées touchaient 1 007 euros de pension de droit direct
- contre 1 660 pour les hommes

Même pour les nouvelles retraitées, l'écart demeure significatif. La pension moyenne des femmes faisant valoir un premier droit à la retraite dans l'année, tous régimes confondus, est de 34 % inférieure à celle des hommes en 2014.

AVEC LES DROITS DÉRIVÉS

En prenant en compte les droits dérivés, essentiellement les pensions de réversion et la majoration de pension pour enfant, la pension des femmes est en moyenne inférieure de 25,2 % à celle des hommes en 2014.

En prenant les pensions de droit direct et de droit dérivé, le montant perçu par les femmes est de 1 297 euros contre 1 734 pour les hommes.



UNE AMÉLIORATION RELATIVE DE LA SITUATION AVEC L'EFFET NORIA

Le rapport entre les pensions moyennes de droit direct (hors majorations pour trois enfants) liquidées durant une année est ainsi passé de 55 % en 2004 à 61 % en 2014. Si on y ajoute les réversions qui profitent principalement aux femmes, le rapport est passé de 70 % en 2004 à 75 % en 2014. Le rapport entre le montant moyen des pensions des femmes et celui des hommes augmente au fil des générations. Ainsi, de l'écart s'est réduit de 20 points entre les générations 1924 et 1949.

- Génération 1949 : en moyenne 68 % de la pension des hommes
- Génération 1939 : en moyenne 59 % de la pension des hommes
- Génération 1924 : en moyenne 48 % de la pension des hommes

Du fait du report de l'âge du premier accouchement, d'une progression du taux d'emploi et d'une moindre difficulté à s'insérer professionnellement, les femmes à 30 ans ont désormais presque le même nombre de trimestres validés que les hommes. Le fait que la durée de leurs études soit supérieure à celle de leurs congénères masculins ne les pénalise pas. Il n'en demeure pas moins que la durée de cotisation s'est fortement contractée entre les générations 50 et 74. L'entrée de plus en plus tardive sur le marché du travail, en moyenne 22 ans, explique cette évolution. Cette durée se stabilise autour de 32 trimestres contre 40 trimestres il y a trente-cinq ans.

Le rapprochement des durées de cotisation s'est effectué progressivement. Ainsi à 30 ans, les hommes nés en 1942 ont acquis en moyenne 24,4 % de trimestres de plus que leurs homologues féminins. Cette différence en faveur des hommes n'est plus que de 8 % pour la génération 1962 et de 2,5 % pour celle de 1982.

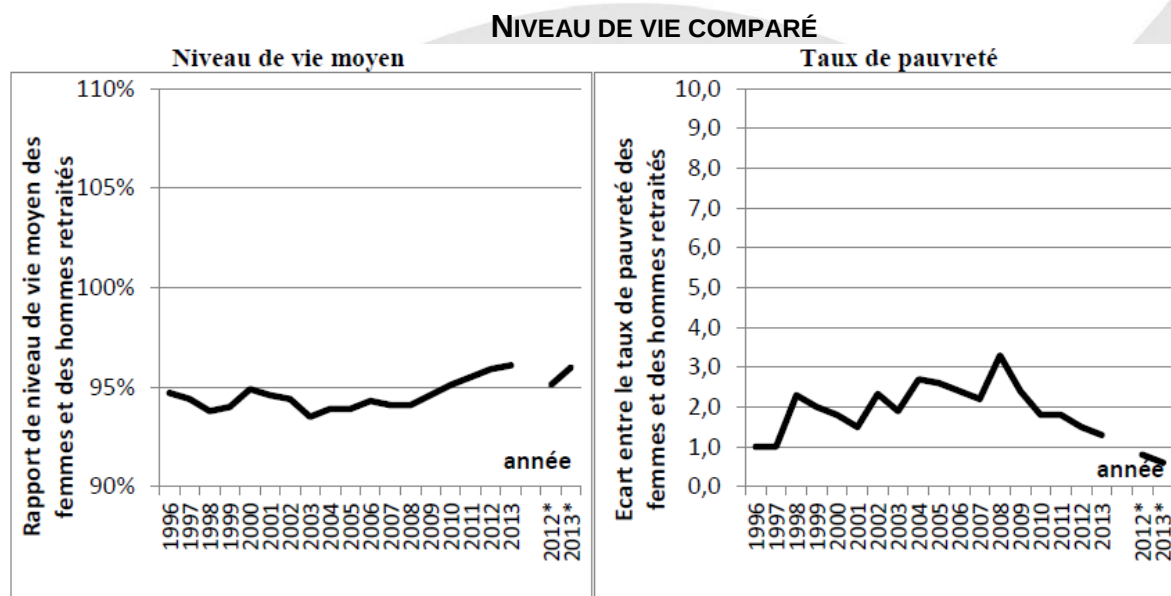
Le rattrapage des femmes par rapport aux hommes pour les trimestres cotisés s'est également accéléré entre 31 et 50 ans. À 50 ans, les hommes de la génération 1942 ont validé en moyenne 103 trimestres, soit 25 années et 3 trimestres. Les femmes de cette même génération ont cotisé 4 ans et demi de moins. Pour la génération 1962, l'écart n'est plus que d'un an et demi en faveur des hommes (102 trimestres pour les hommes contre 96 trimestres pour les femmes, soit respectivement 25,5 et 24 années). Concernant la durée d'assurance validée entre 51 et 59 ans, l'écart entre les hommes et les femmes est compris, selon la génération considérée, entre 2,5 et 3,7 trimestres en faveur des hommes. Pour les durées de cotisation à 60 ans, l'écart reste notable du fait que les générations des années 60 n'ont pas encore atteint cet âge. Ainsi, les hommes nés en 1946 ont validé en moyenne 26,9 trimestres, contre 23,2 trimestres pour les femmes âgées entre 51 et 59 ans.

UNE INÉGALITÉ MOINDRE EN MATIÈRE DE NIVEAU DE VIE

Le niveau de vie des retraités – qui prend en compte également les revenus autres que les pensions (revenus du patrimoine, etc.) et les prestations sociales les concernant (minimum vieillesse, allocations logement, etc.), la fiscalité et les transferts sociaux, ainsi que la structure de leurs ménages – peut être calculé séparément selon les sexes. Il est ainsi possible de suivre en évolution, parmi les personnes retraitées, le rapport entre le niveau de

vie moyen des femmes et celui des hommes, ainsi que la différence entre le taux de pauvreté des femmes et celui des hommes.

Entre 1996 et 2013, le niveau de vie moyen de l'ensemble des femmes retraitées est demeuré inférieur d'environ 4 à 6 points à celui de l'ensemble des hommes retraités, et le taux de pauvreté des femmes retraitées est resté supérieur de 1 à 3 points par rapport à celui des hommes retraités. Ces écarts ont eu tendance à se réduire légèrement entre 2008 et 2013.



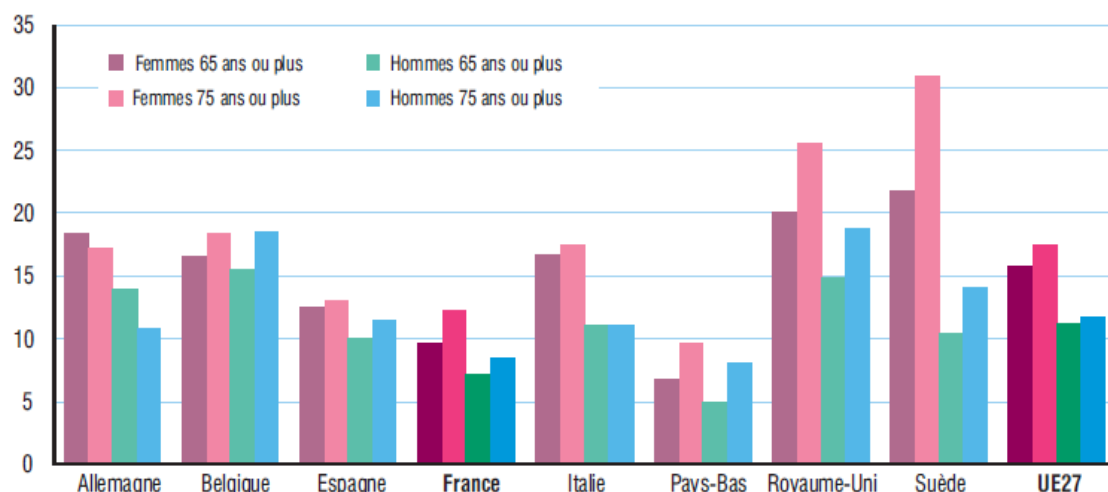
Les écarts de niveau de vie entre les femmes et les hommes à la retraite sont beaucoup moins marqués que les écarts de montant de pension, car le niveau de vie est supposé identique pour tous les membres d'un même ménage et donc pour les deux conjoints d'un couple. Ainsi, les écarts de niveau de vie entre les femmes et les hommes proviennent essentiellement des personnes qui ne vivent pas en couple.

Le veuvage explique ainsi que les écarts de niveau de vie moyen et de taux de pauvreté entre les femmes et les hommes soient un peu plus marqués parmi les retraités, notamment ceux âgés de 75 ans et plus, que dans l'ensemble de la population.

La faiblesse du niveau de vie est particulièrement marquée pour les femmes divorcées à la retraite dont le niveau de vie moyen est respectivement inférieur de 24 % et celui des retraités vivant en couple. Les femmes veuves, qui représentent la moitié des effectifs de retraités vivant seuls, ont un niveau de vie moyen inférieur de 19 % et un taux de pauvreté supérieur de 8 points à par rapport à celui des retraités en couple. En 2013, il y avait 700 000 femmes divorcées qui vivaient seules. Dans les prochaines années, il n'est pas inconcevable qu'une part croissante de femmes soit menacée par la précarité. En effet, si sur 10 femmes de la génération 1930, il y avait une divorcée et une célibataire au moment de la liquidation des droits, pour la génération 1950, il y a deux divorcées et une remariée. Pour la génération 1970, ces ratios devraient s'accroître avec une montée du célibat qui pourrait concerner trois femmes sur 10.

Les inégalités entre hommes et femmes en matière de retraite existent au sein de nombreux pays européens. La France est dans la moyenne, ce qui n'est pas, en soi, une excuse.

TAUX DE PAUVRETÉ DES PLUS DE 65 ANS

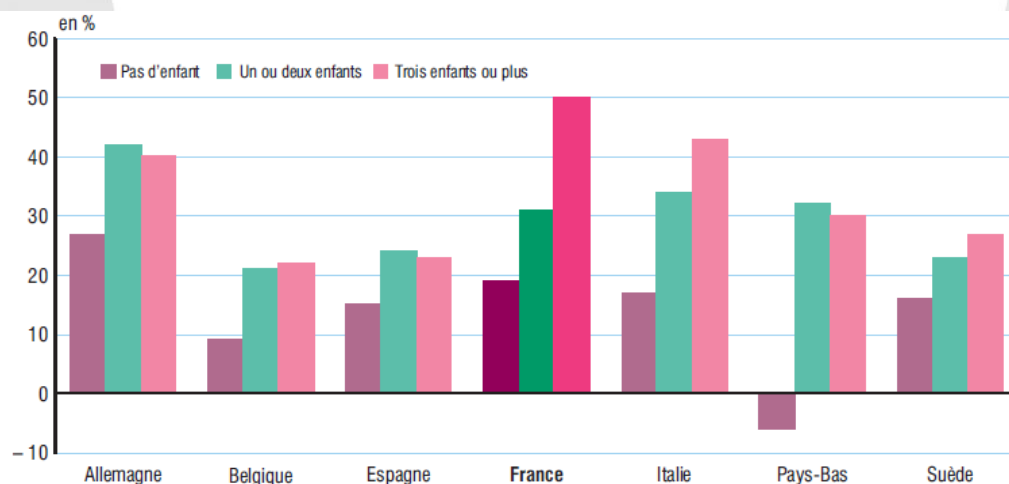


Champ : personnes âgées de 65 ans ou plus. Lecture : en 2014, en Suède, 30,9 % des femmes d'au moins 75 ans avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Note : le taux de pauvreté est défini comme la part des personnes ayant un niveau de vie (après transferts sociaux) inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian national après transferts sociaux.

Source : Eurostat, enquête EU-SILC 2014.

ÉCART RELATIF DE PENSION MOYENNE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ÂGÉS DE 65 ANS OU PLUS EN 2011 SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DES FEMMES



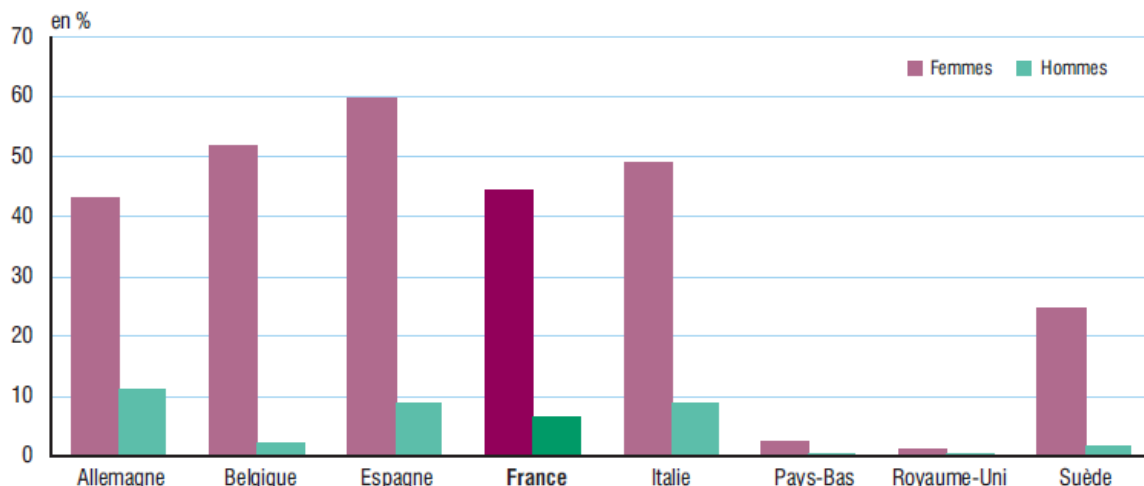
Champ : personnes âgées de 65 ans ou plus.

Lecture : en 2011, en France, les mères de trois enfants ou plus, âgées de 65 ans ou plus, ont une pension moyenne inférieure de 50 % à celles des hommes âgés de 65 ans ou plus. Aux Pays-Bas, les femmes sans enfant, âgées de 65 ans ou plus, ont une pension moyenne supérieure de 6 % à celle des hommes âgés de 65 ans ou plus.

Note : données non disponibles pour le Royaume-Uni.

Source : Betti et al. [2015], d'après les données Eurostat 2011.

POIDS COMPARÉ DES BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS DE RÉVERSION



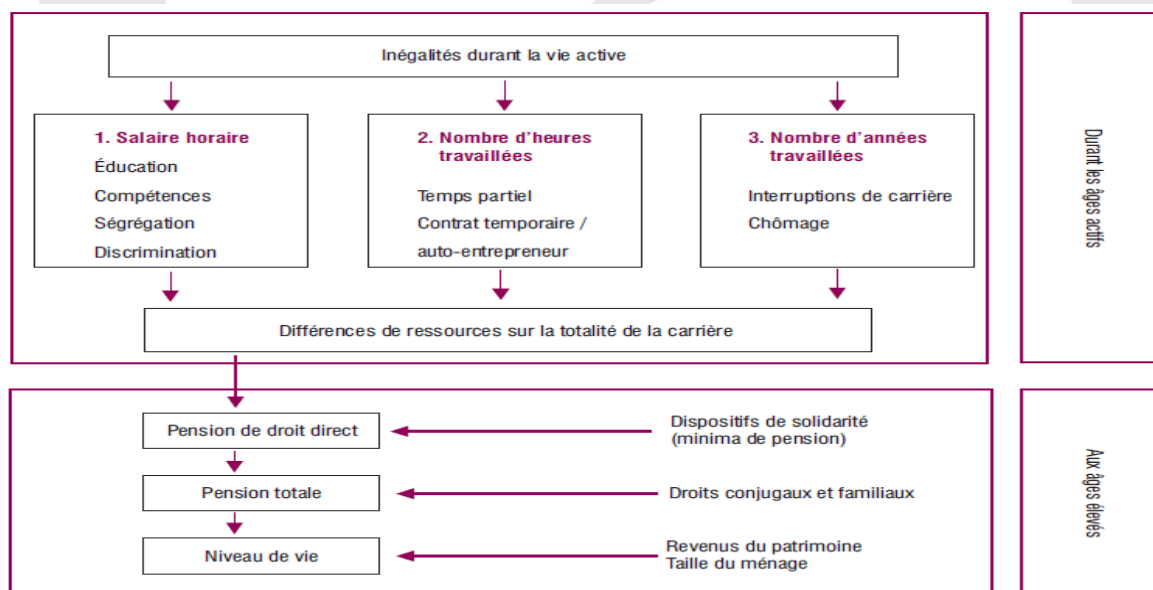
Champ : bénéficiaires d'une pension de réversion ou d'une pension de vieillesse.

Lecture : en Belgique, en 2013, 51,8 % des femmes bénéficiaires d'une pension de vieillesse ou de réversion recevaient une pension de réversion, contre 2,1 % des hommes.

Source : Eurostat, 2013.

Les raisons des inégalités

LES FACTEURS D'INÉGALITÉS ENTRE LES PENSIONS DES HOMMES ET DES FEMMES



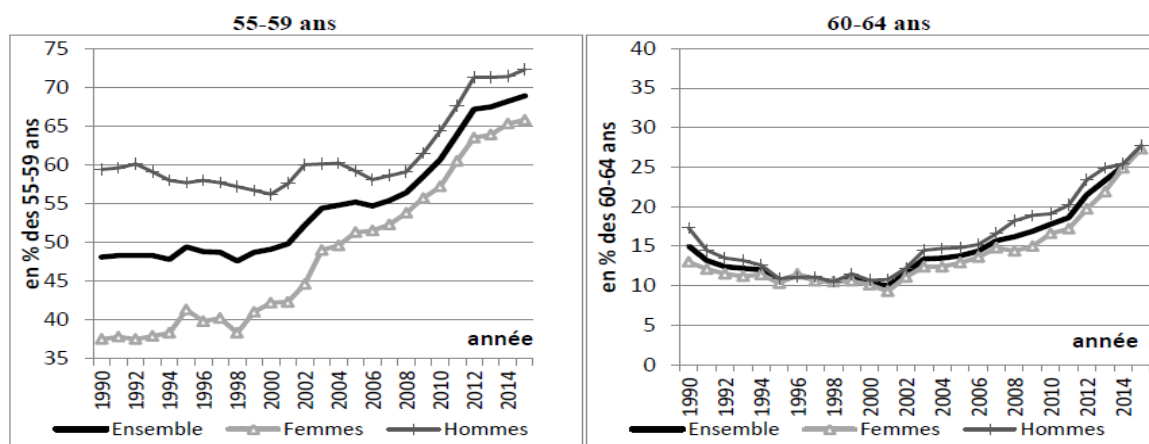
Source : adapté de Betti et al. [2015].

Les inégalités en matière de pensions de retraite entre les hommes et les femmes s'expliquent aisément. Les pensions des femmes sont plus faibles car :

- Leur carrière professionnelle est moins longue
- Les salaires ou les rémunérations sont plus faibles

Les deux facteurs sont cumulatifs. En 2012, seulement 45 % des femmes ont pu prendre leur retraite en justifiant d'une carrière complète contre 74 % des hommes. Les interruptions pour l'éducation des enfants constituent une des raisons de ces carrières incomplètes. Par ailleurs, autrefois, les périodes de maternité étaient mal prises en compte.

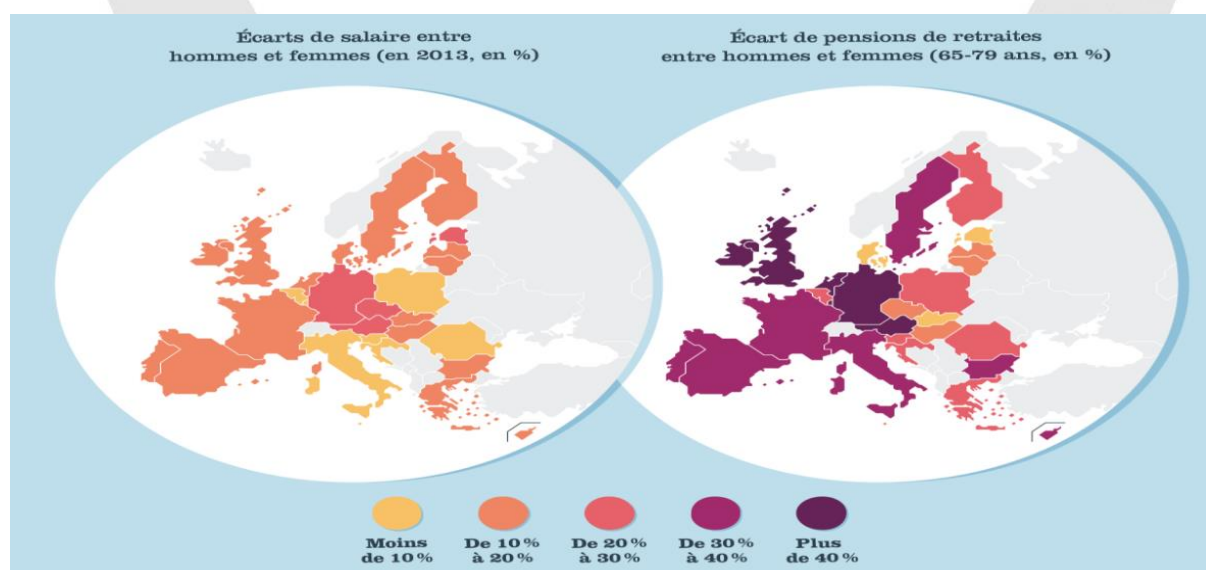
LE TAUX D'EMPLOI EN FRANCE



Source : INSEE

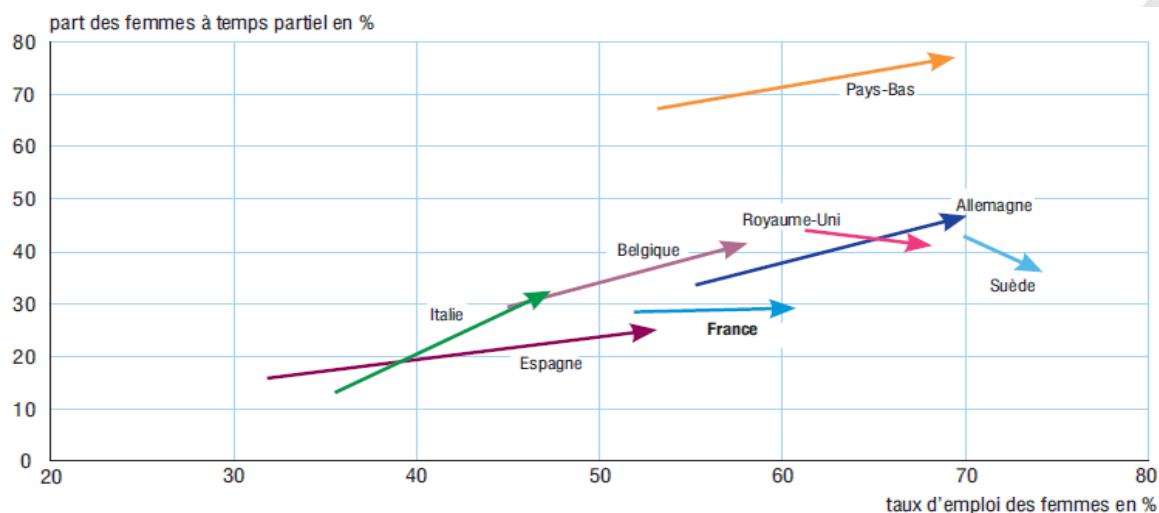
Les femmes sont également pénalisées en raison du fait qu'elles travaillent fréquemment à temps partiel, en intérim ou en CDD ce qui ne facilite pas la validation de trimestres et se traduit par de faibles rémunérations. En 2014, 80 % des emplois précaires et 78 % des emplois non-qualifiés sont occupés par des femmes. Leur rémunération est inférieure de 27 % en moyenne à celle des hommes. Cet écart est de 17 % pour les emplois à temps plein. À poste égal et à qualification équivalente, les hommes continuent de percevoir des rémunérations de 9 % supérieures à celles de femmes.

EN EUROPE, LES INÉGALITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES DEMEURENT EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PENSION



La France se caractérise par un niveau relativement élevé du taux d'emploi féminin et par un écart de durée de cotisation se situant dans la moyenne basse de l'Union européenne. Il en est de même en ce qui concerne les rémunérations.

ÉVOLUTION 1995 – 2015 DU TAUX D'EMPLOI DES FEMMES ET DE LA PART D'ENTRE ELLES TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL

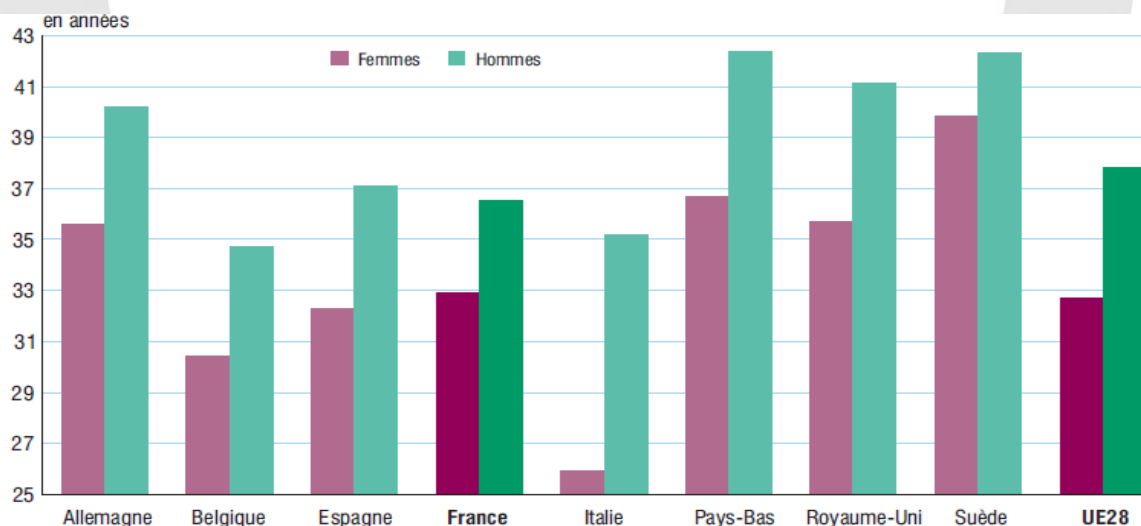


Champ : femmes âgées de 15 à 64 ans.

Lecture : en Allemagne, le taux d'emploi des femmes est passé de 55 % à 70 % entre 1995 et 2015 et, parmi les femmes en emploi, 47 % étaient à temps partiel en 2015, contre 34 % en 1995.

Source : Eurostat, enquêtes sur les Forces de travail 1995 et 2015.

LA DURÉE DU TRAVAIL

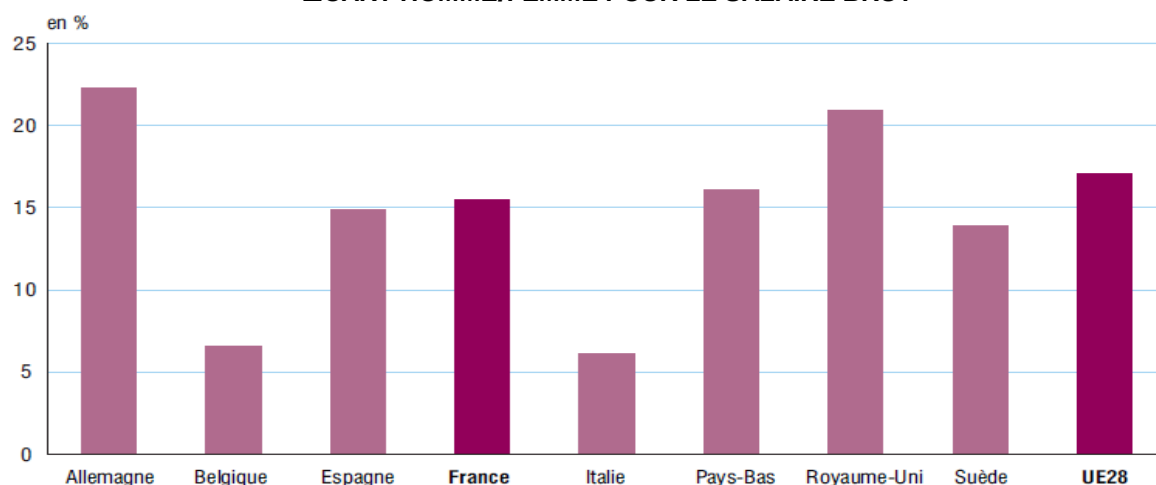


Lecture : en Belgique, en 2014, la durée de vie au travail pour les femmes âgées de 15 ans est en moyenne de 30,4 années contre 34,7 pour les hommes.

Note : la durée de vie au travail mesure le nombre anticipé d'années d'activité d'une personne âgée de 15 ans, sur l'ensemble de sa vie. C'est une statistique conjoncturelle calculée à partir des taux d'activité par groupes d'âge et des tables de mortalité observés en 2014.

Source : Eurostat, enquête sur les Forces de travail 2014.

ÉCART HOMME/FEMME POUR LE SALAIRE BRUT



Champ : Union européenne, industrie, construction et services (sauf l'administration publique, la défense et la Sécurité sociale obligatoire), entreprises de 10 salariés ou plus.

Lecture : en 2014, en Allemagne, l'écart de salaire horaire brut moyen entre les femmes et les hommes s'élève à 22,3 %.

Source : Eurostat, enquête sur la Structure des salaires 2014.

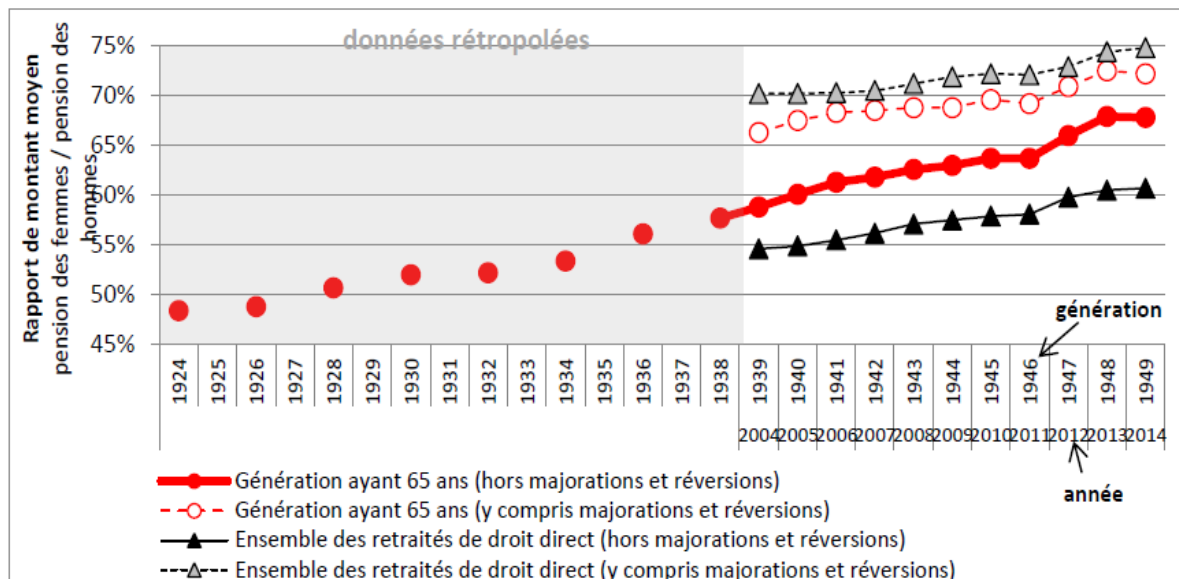
LA LONGUE MARCHÉ VERS L'ÉGALITÉ

Les dispositions prises ces dernières années devraient favoriser la convergence entre retraites masculines et retraites féminines. La meilleure prise en compte de tous les trimestres de maternité, l'octroi de trimestres pour chaque enfant, la majoration de 10 % des pensions pour les mères de plus de 3 enfants, la modification du mode de calcul pour valider un trimestre devraient, dans les prochaines années, améliorer la situation des femmes. En 2020, en fonction des projections du Conseil d'Orientation des Retraites, la durée de cotisation des femmes pourrait dépasser celle des hommes.

L'égalité pas avant la fin du siècle

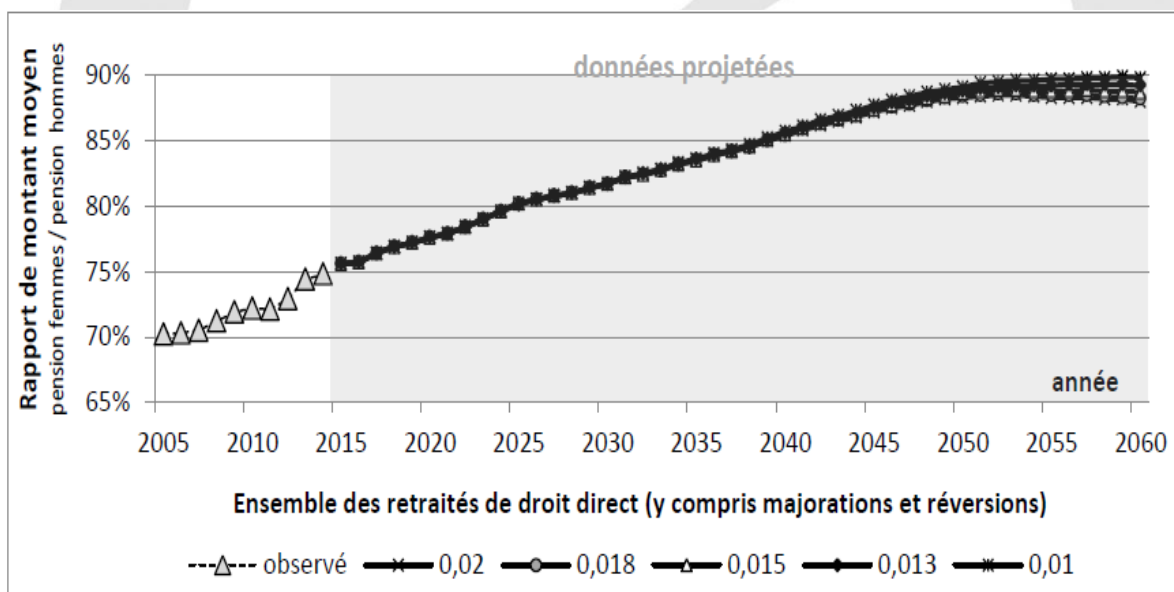
En raison des inégalités professionnelles passées et du lent accès aux postes à responsabilités des femmes, la réduction de l'écart entre les pensions des hommes et des femmes prend du temps. Au rythme actuel, selon les simulations du Conseil d'Orientation des Retraites, en 2060, il serait de 10 points. En 2015, les pensions des femmes atteindraient 80 % de celles des hommes et le cap des 85 % pourrait être franchi en 2040, avant donc de se stabiliser entre 88 et 90 % entre 2050 et 2060. Avec l'augmentation des ressources directes des pensions des femmes, ces dernières devraient enregistrer une diminution des pensions de réversion.

MONTANT BRUT MOYEN DES PENSIONS DES FEMMES RAPPORTÉ À CELUI DES HOMMES



Source : COR

MONTANT BRUT MOYEN DES PENSIONS DES FEMMES RAPPORTÉ À CELUI DES HOMMES



Source : COR

L'EFFET DES RÉFORMES DES RETRAITES

Les réformes des retraites seraient neutres ou légèrement négatives pour les femmes quand pour les hommes elles seraient plus pénalisantes. Les femmes subiront néanmoins une baisse de leur taux de remplacement et une baisse de leur niveau de vie. La chute à l'horizon 2050 pourrait atteindre jusqu'à 25 points dans le scénario extrême. Dans un scénario normal, elle serait d'une petite dizaine de points.

Retrouvez toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Directeur de recherche à l'INED et Ancien Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School de Nancy ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr



AG2R LA MONDIALE

